

Compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2020

Présents :

Mmes BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary

MM. BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille, GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absente : STIEVENARD Muriel

Secrétaire : RAYNAUD Mary

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

Taux imposition 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2019

Taxe d'habitation	7,43%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,85%

Vu les résultats de clôture de l'année précédente, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2019 pour 2020 pour les deux taxes foncières. Le taux de la taxe d'habitation qui est de 7,43 % n'a plus à être voté, suite à la suppression progressive de cet impôt, l'État devant compenser le manque à percevoir. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Budget 2020

Budget communal

	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	261 343.23 €	261 343.23 €	0.00 €
Fonctionnement	432 843.74 €	393 924.13€	38 919.61 €

Budget assainissement

	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	57 558.05€	57 558.05€	0.00 €
Fonctionnement	68 697.21 €	64 556.99€	4 140.22 €

Budget Eau

	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	33 249.00 €	798.00 €	32 451.00 €
Fonctionnement	40 382.00 €	39 365.00 €	1 017.00 €

<p align="center">Camping</p>	<p>Depuis le 2 juin 2020 les campings sont rouverts au public en respectant un espace de 4m2 par personne dans les parties communes. Cet espace pouvant être respecté, le Conseil municipal décide de la réouverture du camping. Les tarifs de 2019 sont maintenus pour 2020. Toutefois afin d'éviter les impayés il est décidé de faire régler deux semaines d'avance en plus de la caution.</p>
<p align="center">Remplacement de l'employé communal lors de ses congés estivaux</p>	<p>Fabrice OBRIOT sera en congés du 03 au 22 août 2020 et il s'avère nécessaire de le remplacer. SCHNEKENBURGER Gaëtan, étudiant, âgé de 20 ans et possédant le permis de conduire nécessaire pour cette activité, a posé sa candidature spontanée. Sachant que l'année passée, malgré un appel à candidature, personne ne s'est manifesté, le Conseil Municipal décide d'embaucher l'intéressé pour 5 semaines à raison de 35 hebdomadaires, rémunérées au SMIC.</p>
<p align="center">Vente de la maison 2 grande rue</p>	<p>Suite à une délibération du Conseil Municipal, la maison « RIGOULOT » propriété de la commune a été mise en vente pour un montant de 35000 euros et a donné lieu à quatre visites. Seule une offre à 32000 euros est parvenue en Mairie. L'intéressé souhaite en faire son habitation principale après rénovation. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 juin 2020 a émis un avis favorable pour cette transaction au prix proposé par l'intéressé. Après délibération le Conseil Municipal autorise la vente de cette maison à la personne ayant fait l'offre de 32 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.</p>
<p align="center">Révision du plan d'aménagement forestier 2020 - 2039</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que le plan d'aménagement 2003-2019 a produit un revenu net moyen annuel de 71 514 euros et a permis une gestion satisfaisante de notre forêt. Le nouveau plan d'aménagement 2020-2039, élaboré par les services de l'ONF, a été présenté au Conseil Municipal après avoir été étudié par la commission des bois. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide ce plan d'aménagement forestier, sachant que la Commune reste maître des décisions annuelles des coupes et des travaux. Ce plan peut être consulté par tous en Mairie.</p>
<p align="center">Remplacement des volets roulants dans logement communal sis 5 rue de l'église</p>	<p>Compte tenu des devis reçus, le Conseil Municipal décide de retenir la société DADEAU de VESOUL. Le devis comprenant la fourniture et la pose des volets s'élève à 2754, 79€.</p>
<p align="center">Cambriolage du local communal</p>	<p>Dans la nuit du 7 au 8 juin, le local communal a été cambriolé. Le vol porte sur deux débroussailleuses, deux tronçonneuses, un taille-haie, une visseuse sans fil, une ponceuse et un coffret de clés à douilles. Le Conseil Municipal décide de remplacer le matériel et d'installer une alarme.</p>
<p align="center">Vente d'une parcelle de terrain</p>	<p>Une personne habitant le Lotissement Beauregard a exprimé le souhait d'acheter une parcelle de terrain communal jouxtant sa propriété afin de l'agrandir. L'intéressé qui s'engage à faire délimiter cette parcelle à ses frais, souhaiterait une surface avoisinant les 7 ares. Le Conseil municipal charge le Maire de faire estimer cette parcelle et la décision sera prise à l'issue.</p>

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire

Fernand STEFANI